

Mesdames et Messieurs les maires,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous, de nouvelles informations relatives à la préparation de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin prochain.

1- Listes candidates

37 listes ont déposé une déclaration de candidature pour les élections européennes et une 38e liste est susceptible d'être ajoutée à l'issue d'un contentieux devant le Conseil d'État.

L'état des listes de candidats a été publié au Journal officiel de la République française du samedi 18 mai (vous le trouverez en PJ).

2- Affichage

Nous vous rappelons que vous devez **disposer d'un espace suffisant pour chaque liste par emplacement d'affichage électoral**. Cela signifie que dans chacun de ces emplacements, une surface égale est attribuée à chaque liste de candidats, c'est-à-dire que chaque liste doit bénéficier d'une taille identique de panneau permettant, au moins, l'apposition d'une grande affiche (594x841 mm) et d'une petite affiche (297x420 mm).

Vous avez été invités depuis plusieurs mois à anticiper d'éventuelles difficultés d'affichage dans vos communes. Afin d'établir les quantités maximales de remboursement des affiches aux candidats, le nombre d'emplacement d'affichage a donc été stabilisé au niveau départemental en prenant en compte vos demandes (maintien ou réduction) le 16 avril dernier.

Vous trouverez la liste au lien suivant : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-elections/Elections/Elections-politiques/Formalites-liees-aux-elections/Informations-destinees-aux-electeurs>

Les panneaux d'affichage devront être installés aux endroits que vous nous avez remonté pour le lundi 27 mai 2024 à zéro heure, jour d'ouverture de la campagne électorale.

Si toutefois et de façon exceptionnelle, les emplacements d'affichage qui nous ont été communiqués ne permettent pas l'apposition des affiches, une révision est possible jusqu'à l'ouverture de la campagne électorale le lundi 27 mai 2024 à zéro heure.

Pour vous rappeler les consignes en matière d'affichage, vous trouverez en pièce jointe l'instruction relative à l'affichage électoral dans le cadre de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024 (IOMA2406670J).

3- Réception des colis de bulletins de vote

Les services de La Poste seront chargés de vous livrer les colis contenant les bulletins de vote la semaine précédant le jour du scrutin.

Afin d'optimiser cette livraison, une mise à jour de vos coordonnées est nécessaire.

Pour les communes n'ayant pas répondu, un message de rappel vous a été adressé ce matin, **merci de compléter impérativement le questionnaire suivant dans la journée** :

4 – Recensement des présidents de bureaux de vote

Afin que la préfecture puisse disposer des coordonnées du président de chaque bureau de vote, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer impérativement par retour de courriel (pref-elections@somme.gouv.fr) **pour le 27 mai 2024 au plus tard**, les informations suivantes :

Nom de la commune :		
N°BV :	Nom et Prénom du président :	N° de téléphone portable:

Nous vous rappelons que le président doit rester joignable durant **toute la journée du scrutin et la nuit jusqu'au lundi 10 juin 2024, 8 heures**. Une prise de contact est possible en cas d'irrégularité relevée lors du contrôle.

Le risque en cas d'impossibilité de joindre un président pour évoquer et lever le cas échéant des irrégularités est l'annulation du scrutin pour le bureau.

5 – Webinaire

Un webinaire spécial élection des représentants au Parlement européen sera organisé en **visioconférence le 24 mai à 10h00**.

Afin de s'assurer du bon déroulement de la conférence, nous vous remercions de bien vouloir respecter les règles suivantes :

- une seule connexion par commune pour ne pas saturer le réseau,
- connexion si possible un quart d'heure à l'avance,
- merci de garder votre micro coupé pour ne pas créer d'interférences,
- un tchat sera disponible pour vous permettre de poser vos questions.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et pour vous accompagner dans la préparation de ce scrutin (pref-elections@somme.gouv.fr ; 03 22 97 83 49 / 81 18 / 82 57 / 82 60).

Très cordialement,